

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Affichée à la porte de la Mairie le 17 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 15

Suite à la convocation en date du **trois octobre deux mil quatorze**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **treize octobre deux mil quatorze à vingt heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU; Maire.

Etaient Présents :

Mesdames CZENSZ Delphine, PARY Isabelle, PICHELIN Stéphanie, SEGUIN Véronique, VALLEE Coralie.

Messieurs BOISSEAU Olivier, BUTEZ Sylvain, FRAMBOURT Laurent, MORAN Eric, PADIEU Christophe, BOULONNOIS Frédéric, RODRIGUES Rui Pedro.

Absents excusés et représentés:

Madame BARON Anne Marie.

Messieurs FELL Didier et LASSALLE Fabrice.

Absent non excusé :

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR:

- * Election du Secrétaire de Séance.
- * Approbation du procès verbal de la réunion du 15/09/2014.
- * Décision modificative N°3 du budget communal.
- * Fonds de solidarité (FDS) 2014, rue du Pré Jolet.
- * Extension Assainissement collectif.
- * Lyonnaise des Eaux :
 - Avenant n°1 : Délégation par affermage service Assainissement.
 - Avenant n°1 : Délégation par affermage service Eau Potable.
- * Remboursement de frais des agents.
- * APEI : opération « Brioches ».
- * Opération « Nettoyons la nature ».
- * Questions diverses.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

- * Clos des Lilas : discussion autour du lotissement.
- * Règlement intérieur de la Garderie Périscolaire : modification de l'article 6.
- * CDDL : délibération pour l'étude HYDRO-GEOLOGIQUE et pour l'étude d'aide à la décision du déplacement du point de captage d'eau.

(VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance Mme PICHELIN Stéphanie est élue pour remplir cette mission.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Septembre 2014.
Le procès verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNAL

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rectifier les crédits de certains comptes.
Par conséquent, Le Maire propose la modification de crédit des comptes suivants :

En investissement :

Dépenses :

Compte 2158 - opération 12 « Autres installations » ECOLE = + 250 €
Pose des stores.

Compte 2158 - opération 28 « Autres installations » Vestiaires FOOT = + 1 300 €
Pose de la plomberie.

Compte 2135 – opération 14 « Installations générales » Eglise = - 1 550 €
Réfection du clocher.

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé : (VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0).

* **D'EFFECTUER** les virements de crédits proposés ci-dessus.

FONDS DE SOLIDARITE

OBJET : RUE DU PRE JOLET

Mr Le Maire expose que dans le cadre du programme FDS 2014, l'opération de drainage rue du Pré Jolet s'élève à 13 012.32 € TTC dont 7 023.72 TTC à la charge de notre commune

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé : (VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0).

* **D'ACCEPTER** le devis pour un coût de 13 012.32 € TTC (dont 7 023.72 TTC à la charge de notre commune)

* **D'AUTORISER** Mr le Maire de signer la convention avec la CCPVA.

EXTENSION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OBJET : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **SOLLICITE** de la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne pour **l'extension du réseaux d'assainissement collectif**, une subvention au titre du CDDL pour un montant de 15% du montant des travaux.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

T.T.C : 330 000.00 €
Participation de 15% : 49 500.00 €

Montant restant à la charge de la commune : **280 500 .00 €**

(*VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0*)

LYONNAISE DES EAUX

Mr Le Maire informe que suite à la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » de nouvelles mesures sont obligatoires ce qui entraîne une augmentation des charges sur les contrats de délégation de service public en eau potable et en assainissement. Il est nécessaire de les modifier par un avenant.

OBJET : AVENANT N°1 Affermage du service public d'eau potable.

- Mise à jour du guichet unique : 279 € H.T par an
- Réalisation des démarches complémentaires liées à la prise de contact de tous les exploitants en heures ouvrées et en période d'astreint : 774 € H.T par an.

Soit un impact sur le prix de l'eau de 0.0423 € H.T par m3.

Option Géo-référencement de l'ensemble de notre réseau pour un montant de 12 682 € H.T soit 0.0864 € H.T par m3 lissé sur la durée résiduelle du contrat.

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé : (VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0).

* **D'AUTORISER** Mr le Maire de signer l'avenant n°1 de la Lyonnaise des Eaux.

OBJET : AVENANT N°1 Affermage du service public d'assainissement.

- Mise à jour du guichet unique : 268 € H.T par an
- Réalisation des démarches complémentaires liées à la prise de contact de tous les exploitants en heures ouvrées et en période d'astreint : 824 € H.T par an.

Soit un impact sur le prix de l'eau de 0.051 € H.T par m3.

Option Géo-référencement de l'ensemble de notre réseau pour un montant de 9 846 € H.T soit 0.092 € H.T par m3 lissé sur la durée résiduelle du contrat.

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé : (VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0).

* **D'AUTORISER** Mr le Maire de signer l'avenant n°1 de la Lyonnaise des Eaux.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DES AGENTS

OBJET : Mme BOILEAU Sylvie.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement relatifs aux achats de courses et fournitures pour les activités du périscolaire à SOISSONS effectués par Mme BOILEAU Sylvie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **DECIDE** : (VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0)

* **DE PRENDRE** en charge les frais de déplacement pour un montant de **8.96 € (huit euros et quatre-vingt seize cents)** qui correspond au calcul suivant :
[14 (KM parcourus) X 0,32 € (indemnité au KM suivant puissance du véhicule)] x 2 déplacements

* **CONFIRME** l'inscription de cette dépense au BP 2014 au Compte 6251.

OBJET : Mme DIAZ Sabrina

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement relatifs aux achats de courses et fournitures pour les activités du périscolaire à SOISSONS effectués par Mme DIAZ Sabrina.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **DECIDE** : (VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0)

* **DE PRENDRE** en charge les frais de déplacement pour un montant de **73.50 € (soixante-treize euros et cinquante cents)** qui correspond au calcul suivant :
[14 (KM parcourus) X 0,25 € (indemnité au KM suivant puissance du véhicule)] x 9 déplacements
Et (168 KM parcourus x 0.25 €)

* **CONFIRME** l'inscription de cette dépense au BP 2014 au Compte 6251.

OBJET : Mme GIRAUD Elodie

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement relatifs à la formation « GERER LES ARCHIVES DANS LES PETITES COMMUNES » à LAON effectuée par Melle GIRAUD Elodie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **DECIDE** : (VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0)

* **DE PRENDRE** en charge les frais de déplacement pour un montant de **44.00 € (quarante-quatre euros)** qui correspond au calcul suivant :
[176 (KM parcourus) X 0,25 € (indemnité au KM suivant puissance du véhicule)]

* **CONFIRME** l'inscription de cette dépense au BP 2014 au Compte 6251.

APEI : OPERATIONS BRIOCHES

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE 2014

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :
(VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0)

* **D'ATTRIBUER une subvention communale** pour l'année 2014 d'un montant de **350 €** (trois cent cinquante euros) à l'**APEI (Les papillons blancs)**.

* **DE PRECISER** qu'il n'y aura pas d'opération brioche en 2014.

* **D'INSCRIRE** ces dépenses au Budget Primitif 2014 au compte 6574.

Le Maire précise que le versement de chaque subvention se fera après présentation des documents exigés par la réglementation (présentation des projets pour 2014, des budgets certifiés et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité de chaque association,...).

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

OBJET : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Proposition d'une journée de ramassage des ordures sur les lieux publics à titre bénévole. La CCPVA fournira les gants et les sacs. Un samedi ou dimanche au choix. Informer les habitants de Pernant dans un « info-Pernant » pour connaître le nombre de bénévoles.

REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE PERISCOLAIRE

OBJET : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.

Compte tenu de la mise en place d'un service de cantine à la Garderie Périscolaire, il est nécessaire de modifier les tarifs afin de répondre au besoin des familles.

Article 6 : Les Tarifs

La Garderie Périscolaire fonctionne tous les midis sous forme de panier repas fourni par la famille sauf le mercredi.

Les tarifs sont actuellement :

- Matin : 1€50
- Midi : 1€50
- Soir : 2€00 goûters compris

Le forfait semaine est actuellement à 18€.

Nouvelle proposition :

- Matin : 1€50
- Midi : 1€50 (panier repas fourni par la famille) ou 4€50 (repas compris)
- Soir : 2€00 (goûter compris)

2 formules pour le forfait semaine (matin, midi, soir) soit 18€ sans le repas ou 30€ avec le repas fourni par API Restauration.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, décide : VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **D'ACCEPTER** la nouvelle proposition pour l'article 6.

C.S.V.A. (ex S.C.A.V.A)

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE 2014

Une subvention pour le club de FOOT de Vic sur Aisne (SCAVA) a été versée pour un montant de 100 € en septembre 2014.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé : (VOTE : « Pour » : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 1)

* **D'ATTRIBUER une subvention communale** pour l'année 2014 d'un montant de **0 €** (zéro euros)

* **D'INSCRIRE** ces dépenses au Budget Primitif 2014 au compte 6574.

Le Maire précise que le versement de chaque subvention se fera après présentation des documents exigés par la réglementation (présentation des projets pour 2014, des budgets certifiés et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité de chaque association,...).

CDDL

Mr le Maire informe de la nécessité de déplacer le point de captage d'eau. Et de mettre en place en déférisation. Ce dossier est traité en partenariat avec l'ARS.

OBJET : ETUDE HYDRO-GEOLOGIQUE

1ère phase : 15 000 €

Etude du terrain pour choisir l'emplacement du nouveau point de captage.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, décide : (VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

OBJET : ETUDE AIDE A LA DECISION

2^{ème} phase : 20 000 €

Etude pour définir quelle est la meilleure solution et définir le cahier des charges pour la réalisation de ce projet afin de lancer une procédure de marché.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, décide : (VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

Questions diverses

*Clos des Lilas :

Reprise de l'assainissement (pluvial + voirie) du Clos des Lilas par la commune de Pernant/CCPVA. Vote à main levée pour savoir si le conseil est prêt à reprendre l'assainissement. 14 personnes sur 15 conseillers sont favorables. Mr BOULONNOIS ne prend pas part au vote en tant qu'habitant du Clos des Lilas.

*Village fleuri :

Démarches effectuées par Mr RODRIGUES Rui Pedro.

*Opération Nettoyons la nature :

Informers les habitants pour connaître le nombre de bénévoles et définir une date.

*Toilettes Centre aéré : (véronique SEGUIN)

Scellement des barreaudages (tiges en fer)

*Monument aux morts :

Remerciements à Mr Jules BOVRISSE pour le travail effectué.

*Blason de Pernant :

A la recherche du Blason, y en a-t-il eu un ou pas ?
Mr Olivier BOISSEAU va faire quelques recherches.

*Problème de sécurité au carrefour de Pernant :

Lettre du Ministère qui nous informe : pas d'éclairage, 2 panneaux de police stipulant l'obligation de tourner à gauche seront mis en place.

*ADSL :

Mr FRAILLON Johan souhaite que le sujet ADSL dégroupage soit discuté.

La séance est levée à 22h45.

-----O-----